



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°12-2023-371

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture Aveyron / DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

12-2023-12-18-00001 - Attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Promotion du 1er janvier 2024. (2 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2023-12-18-00001

Attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Promotion du 1er janvier 2024.



**BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE**

Arrêté n°

du

Objet : Attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. *Échelon bronze*. Promotion du 1^{er} janvier 2024.

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

VU le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

VU le décret 83-1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports, ensemble le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif au même objet,

VU l'arrêté du 5 octobre 1987 portant déconcentration des décisions d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

VU le décret n° 2000-543 du 16 juin 2000 modifiant le décret du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

VU le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

VU le décret du président de la République en date du 5 octobre 2022 nommant Monsieur Charles GIUSTI préfet de l'Aveyron,

SUR proposition de la directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale, et après avis de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif :

- A R R Ê T E -

Article 1 : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée à :

- Madame Évelyne BERNARD – *La Bartassière* – 620, route de la Vallée Pailhas – 12520 COMPEYRE (engagement associatif et culturel)
- Monsieur Vincent BESOMBES – 29, avenue de Millau – 12000 LE MONASTERE (engagement associatif, culturel et mémoriel)
- Monsieur Rémy CAMMAS – 1, allée des noisetiers – 12330 MARCILLAC-VALLON (engagement sport tennis)
- Monsieur Michel CAUMEIL – 26, rue du Puech d'Ampiac – 12510 OLEMPS (engagement associatif mémoriel, culturel et militaire)
- Monsieur Pierre CONNAC – 13, avenue du Larzac – 12540 FONDAMENTE (engagement sportif et vie associative)
- Monsieur Michel DANES – *Le Mas de Guimet* – 12120 CASSAGNES-BEGONHES (engagement sportif et associatif)
- Madame Francette DELTOUR – 10, rue des Pouzes – 12330 SAINT-CHRISTOPHE-VALLON (engagement associatif économique et culturel)
- Monsieur Mathieu DESROCHES – 30, rue des grives – 12700 CAPDENAC-GARE (engagement sport tennis)
- Monsieur Philippe GALLIEN – *Route d'Issalinie* – Balsac - 12510 DRUELLE-BALSAC (engagement sport tennis de table)
- Madame Martine GONZALEZ – 760, route de Saint-Félix – 12540 MARNHAGUES ET LATOUR (engagement associatif)
- Monsieur Nicolas LIAUTARD – 5 B, rue de Flaujac – 12500 ESPALION (engagement sport plongée sous-marine)
- Monsieur Jean MORLHON – *Le bourg* – 12200 MORLON-LE-HAUT (engagement associatif et sportif football)
- Madame Monique MOULY – *Promenade du Petit Languedoc* – 12000 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (engagement vie associative)
- Madame Sophie-Julie RODOLPHE – 43, avenue Amans Rodat – 12000 RODEZ (engagement sportif quilles)

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'application du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 18 décembre 2023

Charles GIUSTI

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. :prefecture@aveyron.gouv.fr